

COMMENT S'ORGANISE LA COMPÉTITION POLITIQUE EN DÉMOCRATIE ? – DOSSIER DOCUMENTAIRE

Plan du chapitre

I – La compétition électorale dans les démocraties occidentales

- A. Compétition politique et pluralisme indispensables à la démocratie
- B. Les organisations partisans au cœur de la compétition politique
- C. Les des modes de scrutin et leurs effets sur la compétition politique

II – Les évolutions des démocraties contemporaines

- A. La parité pour renforcer la représentativité
 - 1) Un constat : une sous-représentation des femmes en politique
 - 2) Un dispositif aux effets limités
- B. Rendre la démocratie représentative plus démocratique : démocratie délibérative et démocratie participative
 - 1) La démocratie délibérative
 - 2) La démocratie participative

Notions à connaître

- Notions de première : *démocratie représentative, démocratie participative*
- Notions à acquérir : *Pluralisme politique, modes de scrutin, parité, démocratie délibérative.*
- Notions complémentaires : *partis politiques*

Centré sur le gouvernement représentatif, ce point permettra d'étudier les enjeux socio-politiques de la compétition électorale contemporaine. Une attention particulière sera accordée à la place des organisations partisans et aux effets des modes de scrutin (majoritaire, proportionnel notamment) sur la sélection des gouvernants. On identifiera les biais liés au genre et la difficulté particulière rencontrée pour assurer une représentation équitable des deux sexes en politique. On s'interrogera sur les évolutions de la vie démocratique contemporaine en Europe et notamment les places respectives de la démocratie représentative et d'autres figures de la démocratie (participative, délibérative).

Sujets

- Quels sont les effets des modes de scrutin sur la vie politique ? (France 2012)
- Comment les modes de scrutin favorisent-ils ou défavorisent-ils la parité ? (Polynésie 2013)
- Quelles sont les conséquences des différents modes de scrutin sur la compétition politique en démocratie ? (Autres centres 2013, France 2013)
- Quelles sont les places respectives des trois figures de la démocratie, dont la démocratie délibérative, dans le système politique démocratique en France ? (France 2013)
- Quels sont les obstacles à la parité hommes-femmes dans la compétition politique ? (Pondichéry 2014)
- Quels sont les effets des modes de scrutin sur le système politique ? (Liban 2014)
- La démocratie délibérative permet-elle un renouveau des systèmes politiques démocratiques ? (Liban 2015)
- Quels sont les effets des modes de scrutin sur la sélection des gouvernants ? (Autres centres 2015)
- Montrez la diversité des obstacles à la parité hommes-femmes en politique. (Antilles 2015)
- Pourquoi la parité hommes-femmes n'est-elle pas assurée dans le cadre de la compétition politique ? (France 2015r)
- Quels sont les effets des modes de scrutin sur la compétition politique en démocratie ? (NC 2016)
- Montrez que le choix d'un mode de scrutin a des conséquences sur l'organisation de la compétition politique en démocratie. (Polynésie 2016)
- Quels effets le choix d'un mode de scrutin majoritaire produit-il sur la représentation politique ? (Antilles 2016)

Introduction : Pourquoi la démocratie représentative ?

Une expérience de démocratie directe en Suisse : <https://www.youtube.com/watch?v=mpCc3fJgGhk>

I – La compétition électorale dans les démocraties occidentales

A. La compétition politique et le pluralisme sont indispensables à la démocratie

Dans une démocratie, l'accès aux positions de pouvoir (gouvernement, Parlement, exécutifs territoriaux) s'effectue, plus ou moins directement, à travers une lutte concurrentielle sur les votes et, plus généralement, sur le soutien des citoyens. La compétition est, dans l'ensemble, ouverte, sincère et pacifiée. Pourtant, tout au long de l'histoire de l'humanité, la violence physique a été un moyen courant de conquête des instruments de pouvoir. C'est donc une propriété remarquable des démocraties que la désignation des gouvernants s'effectue à travers des élections et non plus par la guerre civile, l'insurrection, l'assassinat ou le complot. Les élections y sont sincères dans la mesure où les fraudes sont réduites. Leur résultat n'est pas connu à l'avance, et tous les acteurs en compétition peuvent formellement l'emporter, même si certains groupes possèdent davantage de ressources et bénéficient de chances supérieures de succès. Les titulaires des positions de pouvoir acceptent de s'effacer quand les résultats leur sont défavorables. Ces « règles du jeu » sont devenues « naturelles » dans les pays où elles sont institutionnalisées. Les efforts pour les instituer dans les États où elles font défaut montrent qu'il ne suffit pas de les souhaiter pour les imposer.

D. Gaxie, « Démocratie », *Encyclopædia Universalis*, 2014.

- Qu'est-ce qui fait la singularité des démocraties dans la lutte pour le pouvoir ?
- Donnez un exemple de prise du pouvoir par la force.
- Expliquez la phrase soulignée.

Document 2 p. 19

B. Les organisations partisans au cœur de la compétition politique

Document 1 p. 19

Avec le suffrage universel, les ressources et les méthodes des notables ne sont plus suffisantes pour s'imposer dans la compétition électorale. Les candidats doivent en effet utiliser de nouvelles techniques de conquête des suffrages, élaborer de véritables programmes, dépenser toujours plus d'argent pour se faire connaître et élire : ils sont de plus en plus dépendants d'une structure collective prenant en charge ces coûts. De plus, les enjeux électoraux vont progressivement se nationaliser : la compétition politique se déroule désormais à plus grande échelle, ce qui suppose là aussi une dimension collective accrue. Et, surtout, cette compétition se politise, au sens où elle se joue toujours plus sur des enjeux idéologiques et sur des labels partisans. Les grandes entreprises collectives que sont les partis politiques vont ainsi progressivement s'imposer face à l'administration des notables. Il est d'ailleurs significatif que les premiers grands partis structurés (notamment en France, en Grande-Bretagne et en Allemagne) aient été des partis ouvriers (c'est-à-dire les partis socialistes ou sociaux-démocrates), qui prétendaient représenter une classe sociale et qui s'étaient dotés d'appareils organisés (avec des sections sur tout le territoire et de nombreux militants) pour mobiliser les électeurs. L'organisation collective et les ressources du militantisme permettaient ainsi de compenser l'absence de notoriété ou de ressources personnelles des dirigeants et des membres des organisations. Le capital collectif du groupe offrait alors la possibilité de compenser l'absence de capitaux individuels des leaders (avocats, journalistes, instituteurs et parfois même anciens ouvriers) dans la compétition avec les notables. Ces derniers seront de ce fait contraints de s'adapter pour faire face à la concurrence de ces nouvelles entreprises politiques disposant d'appareils puissants et utilisant des modes de mobilisation performants, et ils finiront eux aussi par se regrouper et s'organiser en partis.

J-Y Dormagen, D. Mouchard, *Introduction à la sociologie politique*, De Boeck Université, 3ème éd. 2010.

- Qu'est-ce qu'un notable ?
- Que change le suffrage universel dans la compétition électorale ?
- Expliquez la phrase soulignée.
- Montrez que les partis politiques ont permis un renouvellement du personnel politique.

En complément : « La professionnalisation des politiques, un verrou français », *Le Monde*, 10 mars 2016 :

http://www.mrc-france.org/aireurbaine/Le-Monde-IDEES-La-professionnalisation-des-politiques-un-verrou-francais_a52.html.

En complément :

- l'origine sociale des élus locaux : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article561>
- l'origine sociale des députés : http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=166
- « les élus municipaux représentent-ils le peuple ? » <http://www.metropolitiques.eu/Les-elus-municipaux-representent.html>

C. Les des modes de scrutin et leurs effets sur la compétition politique

Les spécificités des scrutins et leur usage en France

Scrutin	Scrutin majoritaire		Scrutin proportionnel
Nombre de tour	Soit un tour : besoin d'une majorité relative (avoir le plus grand nombre de voix)		En général, un tour Répartition des sièges selon un quotient électoral. Répartition des sièges restant à la plus forte moyenne, ou au plus fort reste. Éventuelle exclusion des petites listes ⁽⁴⁾
	Soit deux tours : majorité absolue au premier tour (la moitié des voix plus une) puis relative au second (le plus grand nombre de voix) ⁽¹⁾		
Nombre de siège	Uninominal (un seul siège est à pourvoir, chaque candidat se présente seul)	Plurinominal ou de listes (plusieurs sièges sont à pourvoir, les électeurs ont le choix entre des listes de candidats) ⁽²⁾	Plurinominal ou de listes (plusieurs sièges sont à pourvoir, les électeurs ont le choix entre plusieurs listes de candidats).
Élection	<ul style="list-style-type: none"> Élection présidentielle en France (deux tours, tous les cinq ans) Élections législatives, deux tours, tous les cinq ans (base électorale : circonscription) Élections sénatoriales (pour les 70 départements qui élisent moins de quatre sénateurs) Élections législatives en Grande-Bretagne (un tour, tous les 5 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> Élections municipales dans les villes de moins de 1 000 habitants (deux tours, avec panachage, tous les six ans) Élections départementales (scrutin binominal à 2 tours, tous les 6 ans) 	<ul style="list-style-type: none"> Élections sénatoriales (pour les 39 départements qui élisent au moins quatre sénateurs) Élections européennes (tous les cinq ans)
	<p>(1) Accès au second tour lors des scrutins à deux tours : Pour les scrutins à deux tours, l'accès au second tour est réglementé : seuls les deux candidats les mieux placés au premier tour accèdent au second tour (scrutin présidentiel français) ou alors un nombre minimum de voix ou pourcentage des inscrits est requis (scrutin législatif français).</p> <p>(2) Pour les scrutins majoritaires de listes : La liste arrivée en tête obtient tous les sièges (désignation des grands électeurs pour la présidentielle américaine), sauf si le panachage est autorisé. Dans ce cas, l'électeur peut rayer ou ajouter des candidats ; sont alors élus ceux qui obtiennent le plus de voix (municipales françaises pour les villes de moins de 1 000 habitants).</p> <p>NB : Le mode de scrutin pour les villes de plus de 1 000 habitants est considéré comme un mode de scrutin mixte, car il combine les deux mécanismes (majoritaire et proportionnel). À l'issue du deuxième tour, la liste en tête obtient la moitié des sièges, l'autre moitié est répartie à la proportionnelle entre toutes les listes ayant rassemblé au moins 5 % des suffrages.</p>		<p>(4) Méthode de répartition des voix dans les scrutins proportionnels : Méthode du quotient : – Le quotient électoral fixe le nombre de voix à obtenir pour avoir un siège. – Le nombre de sièges attribués à chaque liste est obtenu en divisant le total des voix obtenu par chaque liste par le quotient électoral. NB : Un seuil est fixé pour obtenir le droit à la répartition des sièges. Répartition des sièges restants : Les sièges restants après la première répartition sont répartis selon : – la méthode du plus fort reste (les voix ayant permis la première attribution une fois déduites, les listes ayant le plus de restes l'emportent) ; – la méthode de plus forte moyenne (rapport entre les voix restantes et le nombre de sièges restants à pourvoir) (sénatoriales françaises dans les départements élisant au moins quatre sénateurs).</p>

Les élections en Allemagne : http://www.liberation.fr/planete/2013/09/18/deux-minutes-pour-comprendre-le-scrutin-allemand_932863

📖 Document 7 p. 22 question 3 : les effets politiques des modes de scrutin.

✍ Travail de groupe n° 1 : identifier les effets politiques des modes de scrutin

En complément sur des modes de scrutin alternatifs (vote par approbation, tirage au sort...) :
<http://www.365mots.com/2012/06/et-si-nous-avons-eu-un-autre-systeme-electoral/>
<http://www.slate.fr/story/57301/tirage-sort-elus-assemblee>
<http://voteaupluriel.org/>
<https://theconversation.com/pour-eviter-un-nouveau-21-avril-instaurons-le-jugement-majoritaire-58178>

II – Les évolutions des démocraties contemporaines

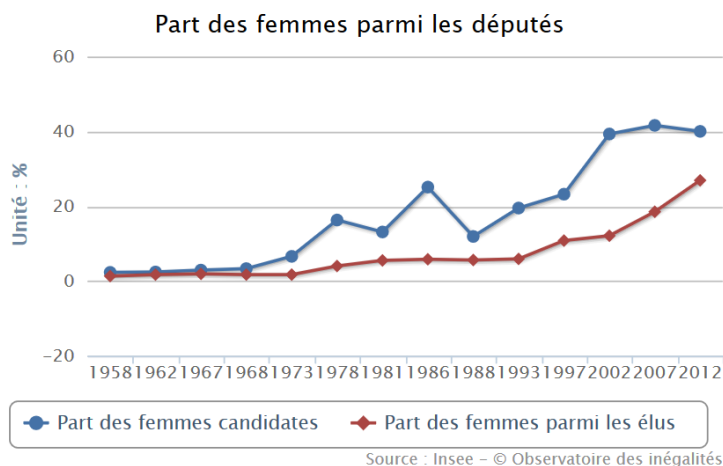
A. La parité pour renforcer la représentativité

1) Un constat : une sous-représentation des femmes en politique

- Comment a évolué la part des femmes en politique en France ?

Pour aller plus loin :

http://www.inegalites.fr/spip.php?page=article&id_article=681



Systèmes politiques et électoraux. Le système électoral d'un pays est l'un des facteurs ayant le plus d'influence sur le nombre de femmes qui réussiront à entrer au parlement à un moment donné. Le nombre des femmes élues est bien supérieur (six points de pourcentage de plus en moyenne) dans les systèmes de représentation proportionnelle que dans les systèmes majoritaires. Des études ont montré que les systèmes majoritaires qui mettent les femmes en concurrence directe avec des hommes dans les circonscriptions, ont tendance à limiter le nombre des élues. De même, la fâcheuse habitude de présenter des candidates dans des circonscriptions difficiles – où elles ont peu de chances d'être élues – est une pratique courante dans les partis qui veulent donner l'illusion de défendre l'égalité des sexes sans pour autant remettre en cause le statu quo. La représentation proportionnelle, en combinaison avec un système de listes fermées, est bien plus favorable à l'élection des femmes.

La compatibilité des systèmes électoraux avec les quotas est un autre élément important. Comme le souligne une étude réalisée par le Parlement européen, les systèmes de quotas sont difficiles à appliquer dans les circonscriptions à un seul siège que connaissent par exemple le Royaume-Uni ou la France (au niveau national). Selon le rapport, si la tendance à l'instauration de quotas par sexe se poursuit, l'écart va s'accroître entre les pays ayant un système électoral majoritaire et ceux où la représentation est proportionnelle.

Difficultés culturelles. Lors d'une récente conférence parlementaire sur l'accès des femmes au Parlement, les participants ont cité parmi les difficultés générales rencontrées par les femmes en politique les représentations culturelles prégnantes en matière de répartition des rôles entre femmes et hommes dans la société. Ces représentations ont un effet sur la nature et la forme de la participation politique des femmes et influent sur leurs chances de parvenir à des positions de pouvoir. Ces représentations culturelles ont une influence non seulement sur la façon dont les femmes sont perçues par la population générale mais aussi par les leaders politiques et les médias. [...] Ces représentations culturelles ont également un effet sur la façon dont les femmes se voient elles-mêmes, ce qui ne les incite pas avoir confiance en elles-mêmes et les dissuade parfois d'envisager une carrière politique. [...]

Les médias et les stéréotypes qu'ils véhiculent peuvent également constituer un obstacle pour les candidates aux élections. Les médias grand public ont souvent tendance à cultiver une image négative et stéréotypée des femmes politiques, à les discréditer sans s'attarder sur leurs réussites politiques.

Sonia Salmonpietri, « Parlements sensibles au genre », *Rapport pour l'Union Interparlementaire*, 2011.

Lorsqu'ils s'engagent dans la compétition politique, les hommes sont, plus souvent que les femmes, des « professionnels » de la politique (sortants ou – particulièrement en France – cumulant plusieurs mandats), ce qui leur donne objectivement plus de chances de gagner l'élection : ils sont plus souvent déjà connus des électeurs et de la presse, ils disposent d'un réseau de soutiens politiques aux niveaux local et national et ont acquis préalablement les ficelles du métier politique, notamment dans l'art de faire campagne (animer des réunions électorales, tracter dans les marchés...). Les femmes, quant à elles, sont plus souvent des *outsiders*

du champ politique : leurs compétences militantes sont plus souvent forgées dans la sphère associative, elles sont donc moins présentes dans les instances de direction des partis et bénéficient donc moins de leurs réseaux de soutien, ont eu plus rarement des expériences préalables de campagnes ou détiennent des mandats, autant de caractéristiques qui pèsent [...] sur leurs chances de remporter une élection. On voit ici à quel point l'hégémonie masculine du champ politique s'auto-entretient : le fait que les hommes détiennent une grande partie du pouvoir politique augmente les chances d'en accumuler davantage.

Mais la mise à l'écart des femmes des investitures n'est pas seulement liée à un déficit « objectif » de capitaux politiques. Elle est également liée aux anticipations des élites partisans, voire des militants [...], qui ont tendance à évaluer les chances des candidats à l'aune de stéréotypes sexués. Il est ainsi couramment postulé (plus ou moins consciemment) que les femmes seront moins capables de résister physiquement et mentalement au combat électoral, de parler en public, de s'extraire de leur vie privée ou de susciter le respect des électeurs.

L. Bereni, S. Chauvin, A. Jaunat et A. Revillard, *Introduction aux études sur le genre*, De Boeck Université, coll. « Ouvertures politiques », 2ème éd., 2012.

- Expliquez la phrase soulignée
- Recensez les différents facteurs explicatifs de la faible place des femmes en politique.

« Le « genre » est le système de division hiérarchique de l'humanité en deux moitiés inégales. » explique Christine Delphy. C'est à ce titre que pour les féministes matérialistes, le genre peut être pensé comme synonyme des termes de « patriarcat » ou « d'oppression des femmes ». Il renvoie à un rapport social marqué par le pouvoir et la domination, et dont il faut repérer les bénéficiaires et les opprimés dans le même mouvement analytique. [...]

Le genre n'est pas seulement un système d'inégalités entre les sexes : il est aussi un système signifiant, qui structure fortement les catégories de pensée. La dichotomie féminin-masculin sous-tend en effet toute une série d'autres dichotomies fondamentales de la pensée, selon des modalités variables en fonction des sociétés. Dans les sociétés modernes occidentales, les oppositions suivantes sont structurées par la dichotomie féminin-masculin : faiblesse/force, sensibilité/rationalité, émotion/raison, altruisme/individualisme, don/calcul, tradition/modernité, concret/abstrait, répétition/innovation... [...]

Une démarche induite par le concept de genre consiste à appréhender les relations sociales entre les sexes comme un rapport de pouvoir. Les études sur le genre ne disent pas seulement que les deux sexes sont socialement « différents », elles montrent également que le rapport est hiérarchisé : dans la quasi-totalité des sociétés connues, la distribution des ressources (économiques, politiques) et des valorisations symboliques tend à être inégale, avec des modalités et une intensité variables. [...]

Le genre désigne [donc] le système de bi-catégorisation hiérarchisé entre les sexes (hommes/femmes) et entre les valeurs et représentations qui leur sont associées (masculin/féminin).

D'après Laure Béréni et al. *Introduction aux études sur le genre*, 2013.

2) Un dispositif aux effets limités

8 juillet 1999 : Les articles 3 et 4 de la Constitution de 1958 sont modifiés. Il est ajouté à l'art. 3 que la loi « favorise l'égal accès des hommes et des femmes aux mandats électoraux et aux fonctions électives », et précisé dans l'art. 4 que « les partis et groupements politiques contribuent à la mise en œuvre de ce principe ».

6 juin 2000 : Première loi dite sur « la parité ». Contraint les partis politiques à présenter un nombre égal d'hommes et de femmes lors des scrutins de liste, avec alternance stricte pour les élections européennes et les sénatoriales à la proportionnelle, et alternance limitée (tous les 6 candidats) pour les régionales et les municipales. Prévoit une retenue sur la dotation financière des partis qui ne respecteront pas le principe de parité lors de la désignation des candidats pour les élections législatives (scrutin uninominal).

11 avril 2003 : L'alternance stricte entre hommes et femmes est instaurée pour les listes des élections régionales et confirmée pour les élections européennes.

30 juillet 2003 : Réforme du mode de scrutin des sénatoriales qui réserve l'application de la proportionnelle aux départements élisant 4 sénateurs et plus. Le scrutin uninominal, ne comportant aucune obligation paritaire aux yeux de la loi, concerne désormais la moitié des sièges sénatoriaux.

31 janvier 2007 : La loi impose une alternance stricte femmes-hommes dans la composition des listes électorales municipales (de 3500 habitants et plus) et introduit une obligation de parité dans les exécutifs régionaux et municipaux (de 3500 habitants et plus).

17 mai 2013 : La loi étend la règle de l'alternance paritaire aux élections municipales pour les communes de plus de 1 000 habitants. Création des conseils départementaux, scrutin binominal paritaire.

Pourcentage d'élus selon la contrainte paritaire

Mandat électoral ou fonction élective	Avant la réforme constitutionnelle de 1999				Derniers renouvellements (*)			
	Date	Total	H	% H	Date	Total	H	% H
Elections et fonctions sans contrainte paritaire								
Prdce C. Général	2001	99	98	99	2011	100	95	95,0
Prdce d'E.P.C.I.	2001	2 001	1 893	94,6	2009	2 601	2 414	92,8
Prdce C. Régional	1998	26	23	88,5	2010	26	24	92,3
Maire	1995	36 555	33 804	92,5	2008	36 568	31 522	86,2
Municipales <3500 h.	1995	497 208	389 232	78,3	2008	431 675	292 603	67,8
Elections avec incitation paritaire								
Cantoniales	2001	3 977	3 613	90,8	2011	4 035	3 476	86,1
Législatives	1997	577	514	89,1	2012	577	422	73,1
Sénatoriales	1998	321	304	94,4	2011	348	271	77,9
Elections avec contrainte paritaire								
Européennes	1999	87	52	59,8	2009	72	40	55,6
V-P C. Régional	1998	265	225	84,9	2010	353	194	55,0
Régionales	1998	1 880	1 363	72,5	2010	1 880	985	52,4
Adjoints au maire ≥3500	1995	497 208	389 232	78,3	2008	20 116	10 420	51,8
Municipales ≥3500	1995	497 208	389 232	78,3	2008	87 742	45 206	51,5

Observatoire de la parité, *Les modes de scrutin et la parité entre les femmes et les hommes*, 2012.

- Les lois sur la parité ont-elles été efficaces ? Illustrez par des données chiffrées.
- Expliquez la différence entre incitation paritaire et contrainte paritaire. Illustrez par des exemples tirés des différentes lois sur la parité.
- Quelle modalité vous semble la plus efficace pour assurer la parité. Illustrez par des données chiffrées.
- Est-ce que la parité est mieux respectée dans les scrutins de listes à la proportionnelle ou dans les scrutins uninominaux ?
- Citez les 5 fonctions qui vous semblent les plus prestigieuses dans le champ politique parmi celles qui sont présentées dans le tableau. Déterminez pour chacune d'elles quelle est la nature des exigences de la loi (absence de contrainte, incitation, contrainte). Faites de même pour les 5 fonctions les moins importantes. Concluez.

✍ Travail de groupe n° 2 : identifier les facteurs de résistance à l'instauration de la parité

À l'aide des documents précédents et de vos connaissances, répondez sous forme de plan détaillé (affirmations de §AEI + illustrations) au sujet suivant :

Pourquoi la parité hommes-femmes n'est-elle pas assurée dans le cadre de la compétition politique ?

B. Rendre la démocratie représentative plus démocratique : démocratie délibérative et démocratie participative

📖 Document 10 p. 24

1) La démocratie délibérative

L'enquête délibérative a été inventée par le politologue américain James Fishkin sur le principe des enquêtes d'opinion mais avec l'objectif d'incorporer le *demos* (« peuple ») à la décision politique, grâce au débat mais sans dénaturer la division des tâches inhérentes à la démocratie représentative. L'idée est simple. Un échantillon représentatif de la population est sélectionné et interrogé. Ensuite, les participants sont convoqués à un forum où, avec l'aide d'experts et de groupes d'intérêt, ils reçoivent des informations détaillées sur le thème traité, le but étant qu'ils puissent se prononcer en faveur ou contre le projet envisagé. À la fin du processus, ils sont à nouveau questionnés, ce qui permet de savoir comment leur vision initiale du problème a évolué. [...] Les

enquêtes délibératives sont conçues pour déterminer l'état initial de l'opinion ; de l'autre, pour obtenir, par la délibération, le point de vue d'un public bien informé. [...]

Des administrations, comme celles de la région Andalousie, ont recours à cette procédure car elles la perçoivent comme un nouveau mode de gestion publique. C'est le cas de l'Agence andalouse de l'eau (AAA) qui, en 2008, a réalisé une enquête délibérative. Dans la perspective de la « bonne gouvernance », l'Union européenne imposait en effet aux autorités hydriques de clarifier leurs pratiques avant 2015. La réforme était un sujet sensible dans la mesure où l'eau constitue un bien peu abondant dans cette région aride. [...] L'enquête délibérative place les groupes d'intérêt au même niveau, moins face à l'administration que face à la population devant laquelle ils doivent expliquer leurs positions en langage simple. Les citoyens, quant à eux, découvrent certaines réalités. Ainsi, seulement un quart des participants savaient que l'agriculture consomme 80 % des stocks d'eau disponibles dans la région. Après le processus, 90 % d'entre eux avaient retenu cette information. Une analyse détaillée des opérations nous confirme que le dispositif a modifié l'idée que les citoyens se faisaient des risques environnementaux, de même que des solutions pour améliorer la gestion du secteur. Le plus souvent, ils ont abandonné l'idée de construire de grandes infrastructures de stockage et privilégié l'économie d'eau en agriculture.

E. Ganuza, « Enquête délibérative en Andalousie », *Le Monde diplomatique*, octobre 2011.

2) La démocratie participative

■ http://www.dailymotion.com/video/x4jhh9_grigny-democratie-participative-et_news

- En quoi consiste un budget participatif ?
- Quels sont les apports de la démocratie participative à la démocratie représentative ?

En complément : <http://info.arte.tv/fr/paris-le-debut-du-budget-participatif>

« Que reste-t-il de l'expérience pionnière de Porto Alegre ? », *Le Monde Diplomatique*, octobre 2011 :

<https://www.monde-diplomatique.fr/2011/10/A/21113>

✍ Travail de groupe n° 3 : exercice de synthèse sur les différentes formes de démocratie

À partir de l'ensemble des documents étudiés, construisez un tableau permettant de comparer démocratie participative et démocratie délibérative (définition, exemples, avantages, limites).